



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°02_05_2026

Objet : Fixation du Nombre de Vice-présidents

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers (24660), sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	Mercredi 6 mai 2026	
Nombre de délégués en exercice : 46	Nombre de délégués présents : 41	Nombre de votants : 43
Nombre de pouvoirs : 2		
Compétence : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 46	
Secrétaire de séance	M. Yannick ROLLAND	

Présents :

Pascal PROTANO, Stéphane BECKER, Marianne BEYNE, Thierry BOIDE, Frédéric CELERIER, Florian CHANTEGREIL, Francis CIPIERRE, Samuel COUSTILLAS, Bertrand COMBEAU, Pierre André CROUZILLE, Michel DOBBELS, François RITLEWSKI, Dominique DURAND, Guillaume DURAND, Vincent FARGEAS, Claudine FAURE, Jean Jacques FAYE, Nils FOUCHIER, Brigitte CABIROL, Lilian GILET, Cyril GOUBIE, Patrick GUILLEMET, Jean François JEANTE, Gé KUSTERS, François LAHONTA, Bruno LAMONERIE, Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS, Cédric LOUGRAT, Nathalie MARRACHE, Alain MARTY, Jacques MIGNIOT, Bruno MONTI, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Yannick ROLLAND, Eric SEGUY, Marc STOLTZ, Gérard TEILLAC, Bernard TRIFFE, Fernand VENTURA, Georges BASSI

Absents :

Daniel GRUNTZ, Hélène LEHMANN, Serge TABOURET

Pouvoirs :

Jean Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à Pascal PROTANO
Pascale ROUSSIE-NADAL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le 20/05/2026

ID : 024-252405329-20260512-02052026-DE

Fixation du Nombre de Vice-présidents

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte-tenu de l'effectif du nouveau comité syndical, lequel comprend désormais 47 sièges, le maximum autorisé est de 10 Vice-Présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à la majorité :

- **ARRETE** à 6 le nombre de vice-présidents.

Pour : 37	Contre : 3	Abstention : 3
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 20/05/2026

Pour extrait conforme :

Coulounieix-Chamiers le : 15 mai 2026

Secrétaire de séance

Yannick ROLLAND

Président du SMD3

Pascal PROTANO